

Initiatives parlementaires

Je crois réellement que cet amendement aura des conséquences positives sur l'achat de ces produits à l'extérieur de la province. J'estime qu'il aura des répercussions assez importantes sur la viabilité de ces industries, des petites exploitations agricoles de la circonscription d'Okanagan—Shuswap, des circonscriptions des basses terres du Fraser et du sud de l'île de Vancouver.

L'économie de la Colombie-Britannique est probablement meilleure que celle d'autres régions du Canada, mais il ne fait aucun doute que, chaque fois que nous perdons un dollar au profit des producteurs qui se trouvent au sud de la frontière, nous perdons essentiellement des emplois. La province et le gouvernement fédéral perdent également des recettes fiscales.

Même si nous reconnaissons, je le répète, que les consommateurs ont, bien entendu, parfaitement le droit de rechercher la meilleure affaire possible, j'espère que les Canadiens sont également conscients de l'importance d'acheter leurs produits au Canada afin de soutenir nos industries ainsi que toute l'infrastructure qui a été mise en place pour s'assurer que non seulement les consommateurs obtiennent un prix équitable, mais également que les producteurs eux-mêmes, les producteurs de produits primaires et les agriculteurs au Canada puissent obtenir un rendement équitable sur leur investissement.

La situation dans le secteur agricole est difficile; l'investissement rapporte peu. Selon moi, le gouvernement doit aux agriculteurs canadiens de faire tout en son pouvoir pour aider ce secteur afin qu'il demeure viable et prospère au Canada.

J'ai le plaisir d'appuyer cette mesure législative et je félicite le député de Waterloo d'avoir eu le courage, car il fallait s'attendre bien entendu à ce que cette mesure législative soit critiquée, donc d'avoir à mon avis eu le courage de reconnaître le problème et d'essayer de faire amende honorable et de régler cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 46.)